



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

## **2025**

**Rapport de l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2312 impose aux EPCI ayant au moins une commune de plus de 3500 habitants d'organiser le débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédents le vote du budget.

Ce débat est une formalité substantielle mais il n'a pas de caractère décisionnel.

## **Contexte**

Le SESEL est issu au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la fusion entre le SAEP du BOURNAC, le SAEP de l'Iffernet et le SAEP de BELFORT-MONTDOUMERC, pour la compétence « EAU POTABLE ».

Il a également une compétence assainissement collectif dont une partie est en régie (Lalbenque, Belfort du Quercy, Montdoumerc et Esclauzels).

Dans un premier temps, sont présentées les orientations budgétaires du Budget principal (EAU) et ensuite celles du budget annexe (ASSAINISSEMENT COLLECTIF).

## **Les enjeux**

### ▪ **Uniformisation du prix de l'eau et de l'assainissement collectif**

Suite à la fusion, des disparités existent au niveau des prix de l'eau et de l'assainissement (différents syndicats, différentes CSP...).

Une uniformisation réelle des tarifs ne sera possible que lors de la conclusion d'un seul contrat de concession pour l'ensemble du territoire du SESEL.

Disparités actuelles des tarifs :

- Eau potable : de 3,86 € à 4,32 €
- Assainissement collectif : de 2,07 € à 4,23 €

*\*Ces chiffres s'entendent en TTC et par m<sup>3</sup> (abonnement consommation et taxes agence de l'eau) calculés pour 90 m<sup>3</sup> / an avec actualisation des tarifs au 01/01/2024.*

Si l'on tient compte uniquement de la part syndicale, la disparité des tarifs est la suivante :

- Eau potable : de 1,39 € à 1,72 €
- Assainissement collectif : de 1,63 € à 3,59 €

\* en HT pour 90 m<sup>3</sup> /an

La stratégie de lissage du prix de l'eau et de l'assainissement collectif a été abordée par la délibération n°2020\_66 en date du 23 novembre 2020.

Il a en effet été soulevé ce jour-là, la question de lisser la part syndicale vers le prix le plus élevé et d'en débattre chaque année en comité.

### ▪ **Nouveau contrat CSP regroupant celui de l'Iffernet et celui de Belfort-Montdoumerc**

En lien avec l'uniformisation des tarifs, 2025 sera une année de négociation pour le contrat qui englobera les secteurs de Belfort du Quercy, Montdoumerc et de l'Iffernet. La concession sera de 4 ans afin d'aboutir à un seul et même contrat en 2030 pour tout le SESEL.

Cette nouvelle concession, aura un impact sur le lissage des prix autant en eau qu'en assainissement (où une partie des 4 communes en régie seront laissées au délégataire).

Un marché avec un cabinet de conseil ARTELIA a été passé. Il impactera le budget fonctionnement pour 25 700 euros HT sur 2025.

### ▪ **Renouvellement du réseau d'eau potable**

L'ensemble du réseau a une quarantaine voire une cinquantaine d'années. Le renouvellement de ce dernier est nécessaire afin d'assurer la pérennité du service pour les générations futures.

L'objectif étant d'autofinancer le renouvellement qui serait de l'ordre de 1% par an, tous les ans.

### ▪ **Diagnostic des réseaux d'assainissement collectif**

Un diagnostic décennal doit maintenant être réalisé pour tous les villages dont la station d'épuration traite plus de 200 équivalents habitants, avant le 31/12/2025. Les deux plus importants et plus anciens (Lalbenque et Limogne) sont en cours.

Il faudra certainement envisager des travaux à la suite de ces diagnostics.

### ▪ **Réforme des redevances des agences de l'eau**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les redevances des agences de l'eau seront réformées.

La redevance prélèvement n'est pas modifiée mais les redevances pollution domestique et modernisation de réseaux de collectes sont remplacées par 3 redevances (redevance sur la consommation d'eau potable, redevance pour performance des systèmes d'assainissement et redevance pour performance des réseaux d'eau potable).

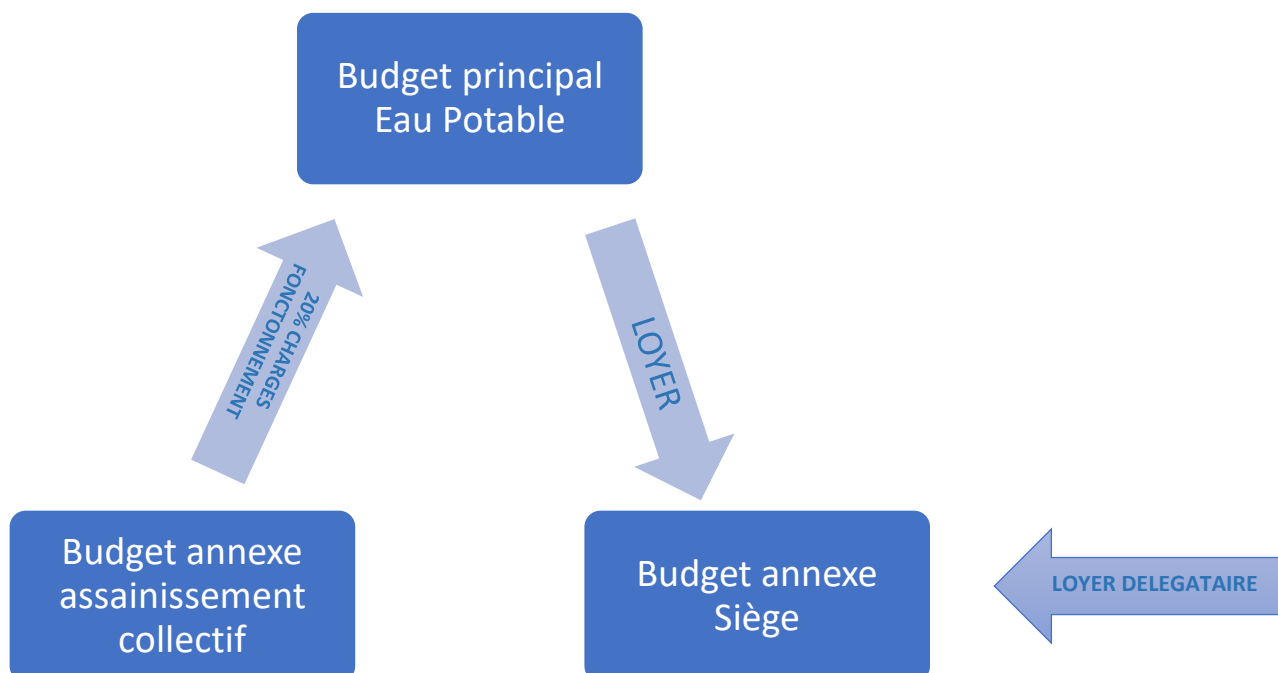
Dorénavant ce sont les collectivités qui seront redevables des deux redevances pour performance. Elles seront répercutées sur la facture des abonnés de manière anticipée.

Il conviendra donc de débattre chaque fin d'année sur une contre-valeur pour l'année suivante concernant ces 2 redevances, en tenant compte des impayés de l'année précédentes.

### ▪ **Construction du futur siège**

En vue de la création du futur siège qui hébergera le délégataire en échange de loyers, il peut être envisagé la création d'un budget annexe.

Sur ce budget, figureraient les travaux et l'emprunt qui sera par la suite remboursé par les loyers du délégataire et les loyers du budget principal eau (lui-même remboursé par le budget annexe assainissement collectif).



Cette création n'est pas obligatoire mais permet de gérer de manière plus lisible et d'éviter la présence des loyers les produits du budget EAU POTABLE.

C'est un choix de gestion à débattre.

Ces différents enjeux seront les éléments centraux du débat d'orientation budgétaire.

## **SOMMAIRE**

1.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL – AEP .....	6
1.1.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	6
1.1.1.	<b>Les recettes de fonctionnement</b> .....	6
1.1.2.	<b>Les dépenses de fonctionnement</b> .....	6
1.2.	LA SECTION D'INVESTISSEMENTS .....	7
1.2.1.	<b>Les recettes d'investissement</b> .....	7
1.3.	ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	8
2.	LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	11
2.1.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	11
2.1.1.	<b>Les recettes de fonctionnement</b> .....	11
2.1.2.	<b>Les dépenses de fonctionnement</b> .....	12
2.2.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	12
2.2.1.	<b>Les recettes d'investissement</b> .....	12
2.2.2.	<b>Les dépenses d'investissement</b> .....	12
2.3.	ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	12
2.4.	ENCOURS DE LA DETTE .....	12
2.5.	EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT .....	13

# 1. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL – AEP

## 1.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1.1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement du syndicat sont principalement constituées de la vente d'eau.

Les travaux envisagés par le syndicat sont donc financés par la vente d'eau et c'est le principal levier dont dispose ce dernier pour financer l'entretien et le renouvellement des réseaux à côté des subventions.

Pour 2025, les recettes (basées sur le nombre d'abonnés 2023 ainsi que les volumes de 2023) pourraient être de l'ordre de 1 455 347 € à 1 456 170 € selon la décision prise pour les tarifs 2024.

Si l'on reste sur un lissage mais qu'on veut tenir compte de l'inflation et donc augmenter les tarifs du secteur Bournac de 4% par tout en lissant les autres secteurs comme la première version, les recettes de fonctionnement évolueront ainsi :

RECETTES avec lissage (vol2022)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Affermages SAUR-BOURNAC	773 890 €	806 562 €	838 825 €	872 378 €	907 273 €	943 564 €	981 306 €
Affermages SAUR-BELFORT MONTDOUMERC	103 116 €	112 974 €	124 538 €	133 330 €	142 994 €	151 780 €	161 444 €
Affermages VEOLIA - IFFERNET	529 467€	577 046 €	624 591 €	668 038 €	715 583 €	758 995 €	806 539 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 406 473 €</b>	<b>1 496 582 €</b>	<b>1 587 953 €</b>	<b>1 673 746 €</b>	<b>1 765 850 €</b>	<b>1 854 338 €</b>	<b>1 949 290 €</b>

Soit pour 2025 :

	Belfort-Montdoumerc	Bournac	Iffernet
Abonnement part syndicale	63,36 €	75,74 €	71,74 €
m3 part syndicale	0,82 €	0,95 €	0,78 €
Abonnement part délégataire	84,13 €	66,22 €	52,34 €
m3 part délégataire	1,3581 €	0,8277 €	1,0806 €
<b>Total facture 90m3 TTC pour l'abonné - 2025</b>	<b>411,78 €</b>	<b>364,14 €</b>	<b>356,59 €</b>
<b>Facture 90m3 TTC 2024</b>	<b>388,69 €</b>	<b>346,96 €</b>	<b>354,50 €</b>
<b>Variation 2024-2025</b>	<b>23,09 €</b>	<b>17,18 €</b>	<b>2,09 €</b>
<b>Variation part syndicat TTC</b>	<b>6,30 €</b>	<b>3,60 €</b>	<b>7,20 €</b>

A ces recettes, viendront s'ajouter le report des années antérieures, qui sera de l'ordre de 1 991 646 € (au 06/12/2024).

### 1.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Elles se composent de charges fixes qui sont récurrentes et inhérentes au bon fonctionnement du syndicat (loyer, charges de personnel, location véhicule, carburant, électricité, téléphone, maintenance, assurances ...) et de charges variables voir exceptionnelles (diagnostic, dédommagement agriculteurs, ...). Les charges fixes de fonctionnement sont principalement impactées par l'inflation.

**Une évolution de +2% par an pour les charges de personnel et de +4% par an pour les charges générales sont retenues sur 2024-2030.**

Années	Dépenses de fonctionnement (y compris intérêts de la dette)	Dont intérêts des emprunts
<b>2024</b>	302 585.00 €	37 986.00 €

<b>2025</b>	263 460.00 €	33 986.00 €
<b>2026</b>	264 590.00 €	30 074.00 €
<b>2027</b>	265 811.00 €	26 165.00 €
<b>2028</b>	267 070.00 €	22 261.00 €
<b>2029</b>	262 107.00 €	18 369.00 €
<b>2030</b>	263 804.00 €	14 470.00 €

*Le tableau ci-dessus comprends les charges fixes, plus les intérêts de la dette.*

Le pic de 2024 correspond au schéma directeur qui entre dans les dépenses de fonctionnement.

## 1.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENTS

### 1.2.1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement viennent de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'année précédente, d'éventuels emprunts si nécessaire et des subventions après travaux.

Pour 2025, des soldes de subventions sont attendus pour 136 219 €.

Concernant les prochains projets :

- un dossier va être redéposé auprès de la préfecture au titre de la DETR pour l'interconnexion Bournac-Iffernet pour 40 % d'aide plafonné à 500 000 € d'aide

### 1.2.2. Les dépenses d'investissements

Les projets pour 2025 sont :

- clôture réservoir Arpillen	8 000 €
- Panneaux « SESEL » sur ouvrages secteur Belfort/Montdoumerc et Iffernet	2 200 €
- abattage des arbres Lalbenque	4 100 €
- installation relais radio à Causou	15 000 €
- Solde réservoir à Quercy	44 800 €
- Bornage et clôture au surpresseur de Sembel (Aujols)	7 000 €
- Renouvellement inox au surpresseur de la TED	10 000 €
- Renouvellement inox surpresseur du Pesquié (Larnagol)	22 500 €
- achat terrain + clôture réservoir de Salèmes	12 000 €
- clôture réservoir St Jean de Laur	7 000 €
- Rénovation escalier – réservoir du Levat	10 000 €
- <b>le marché à bons de commande (renouvellement : ~3 km)</b>	<b>465 000 €</b>
- <b>renouvellement 6,2 km à Vaylats (Sindou-Mas Vieil) et Limogne 0,8 km</b>	<b>660 000 €</b>
- <b>renouvellement 5,3 km à Escamps (Nouvelle) et Berganty 0,8 km</b>	<b>912 000 €</b>
- extension PLUI CCPLL U	32 000 €
- extension PLUI CCPLL AU	31 000 €
- extension PLUI GRAND CAHORS	30 000 €
- premier frais siège du syndicat (80%)	50 000 €

Soit un total de dépenses prévues de 2 257 000 € pour 2025.

Les dépenses d'investissements pour les prochaines années seraient de l'ordre de :

€ HT	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Renouvellement réseaux	2 257 000	700 000	1 050 000	300 000	1 000 000	1 100 000
Travaux autres	285 600	201 000	448 000	843 000	335 000	270 000
<b>TOTAL PREVU</b>	<b>2 542 600</b>	<b>901 000</b>	<b>1 498 000</b>	<b>1 143 000</b>	<b>1 335 000</b>	<b>1 370 000</b>

### 1.3. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Les engagements pluriannuels correspondent principalement aux marchés à bons de commande pour les déplacements, renouvellements ou renforcements de canalisations. Depuis fin 2022, un nouveau marché a été conclu sur 2 lots avec les entreprises CHASSAING TP et BAYOL.

### 1.4. ENCOURS DE LA DETTE

L'en-cours de la dette fin 2024 est de 3 009 655.23 €.

Les emprunts contractés sont les suivants :

- emprunt de 64 000 € contracté en 2010 pour financer l'interconnexion des réservoirs des Bourgs de Belfort et de Montdoumerc pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 1 212.63 en 2025) réaménagé en 2020
- emprunt de 80 000 € contracté en 2020 pour financer le schéma directeur de l'Iffernet pour une durée de 20 ans (dernière échéance de 1 316.25 € en 2027) réaménagé en 2020,
- emprunt de 1 250 000 € contracté 2015 pour financer divers investissements pour une durée de 15 ans (dernière échéance de 20 937.10 € en 2030),
- emprunt de 500 000 € contracté en 2009 pour financer divers investissements pour durée de 25 ans (dernière échéance de 6 296.09 en 2034) réaménagé en 2020,
- emprunt de 1 200 000 € contracté en 2019 pour la construction du réservoir de Quercy pour une durée 15 ans (dernière échéance de 20 075 € en 2034),
- emprunt de 2 000 000 € contracté en 2019 pour financer la bache de Promilhanes, la station de filtration et l'interconnexion Bournac-Iffernet pour une durée de 20 ans (dernière échéance de 27 104.86 € en 2039).

Les annuités seront de l'ordre de 300 000 € par an jusqu'à 2030 et avoisineront les 200 000 € par la suite.

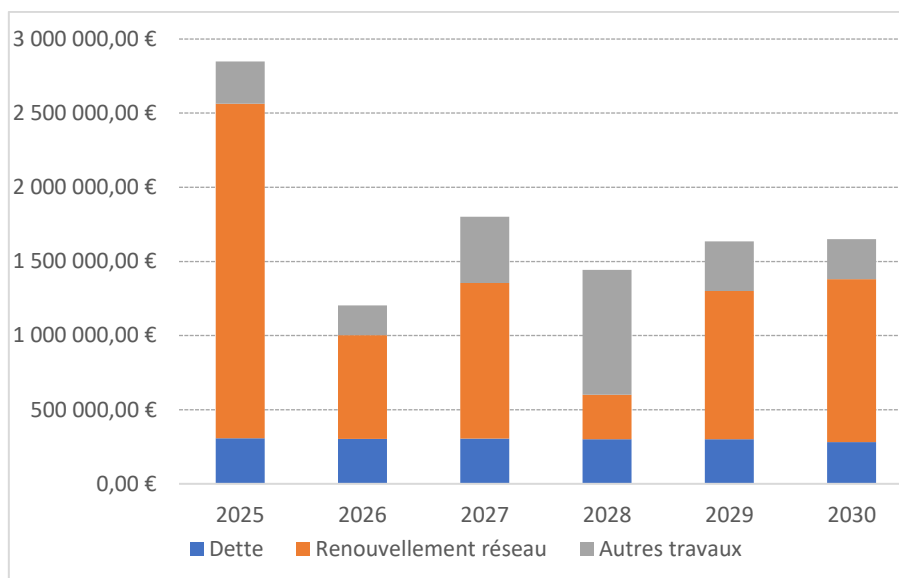
Années	Annuités *	
2025	306 916 €	
2026	303 110 €	→ 6 emprunts
2027	304 152 €	→ 5 emprunts
2028	299 926 €	→ 4 emprunts
2029	300 950 €	
2030	281 150 €	
<b>2031</b>	<b>219 692 €</b>	→ 3 emprunts
2032	220 744 €	
2033	221 804 €	
2034	150 666 €	
2035	106 472 €	→ Reste 1 emprunt

\* remboursement des emprunts et avances remboursables de l'agence de l'eau

## 1.5. EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Comme il a déjà été souligné lors du débat d'orientation budgétaire 2024, à l'avenir, le programme pluriannuel d'investissements représentera en routine environ 1,3 M€ HT/an dont 1 M€ HT de renouvellement de réseau.

Le graphique suivant représente les frais d'investissements (programme pluriannuel + remboursement de la dette en capital :



Le pic de 2025 correspond au renouvellement (1,6%) de l'appel à projet Agence de l'eau lancé malgré le refus d'aide.

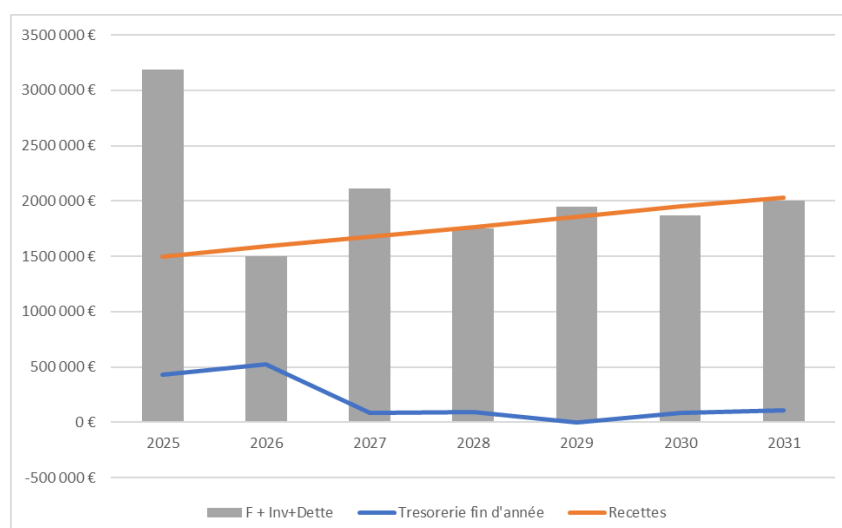
2026 est en creux, avec un peu de renouvellement, dans l'attente du schéma directeur tout juste lancé.

En 2027 serait prévue la partie renouvellement de l'interconnexion Iffernet/Bournac si aucune subvention ne peut être obtenue.

En 2028 seraient prévus le forage F5 au Treboulou et une participation directe (60%) au renouvellement des membranes d'ultrafiltration du Treboulou car sur le contrat de 4 ans l'amortissement par le délégataire induirait un prix « délégataire » disproportionné. Très peu de renouvellement de réseau est prévu.

En 2029 et 2030 environ 0,8% de renouvellement réseau prévu (1 M€/an).

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des dépenses (charges fixes + investissements), des recettes d'affermages et de la trésorerie avec une évolution des prix de 4% par an :



Les investissements hors renouvellement de réseau sont encore lourds (interconnexion, nouveau forage, clôtures, entretien des ouvrages existants, ...) et il faut absolument renouveler le réseau à un bon rythme. Aussi, sans subventions significatives, la prévision sur les tarifs est une hausse régulière de 4% par an, à redéfinir chaque année.

Il faut également voir les décisions pour 2025 comme une étape car il y aura une nouvelle CSP sur l'Iffernet, et Belfort / Montdoumerc.

Pour rappel, le financement du siège du syndicat est envisagé par emprunt.

Enfin, ces deux graphiques montrent qu'à l'horizon 2027 les recettes ne suffiront pas à couvrir les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et les investissements. Deux variables sont donc possibles, ou des subventions seront attribuées pour renouveler le réseau ou il faudra maintenir le rythme d'augmentation du prix de l'eau, pour maintenir l'état du réseau.

## 2. .LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 2.1.LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### 2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont issues de la vente d'eau et des PFAC lors d'un nouveau raccordement. Du fait du lissage, les recettes devraient évoluer de la façon suivante sur les prochaines années :

RECETTES	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Affermages SAUR-BOURNAC *	218 231.21 €	218 231.21 €	218 231.21 €	218 231.21 €	218 231.21 €	218 231.21 €
Redevance LALBENQUE	60 684.96 €	64 182.14 €	67 679.31 €	71 176.49 €	74 673.66 €	78 199.68 €
Redevance ESCLAUZELS	3 395.84 €	3 165.89 €	2 935.94 €	2 705.98 €	2 476.03 €	2 246.08 €
Redevance BELFORT DU QUERCY	6 850.35 €	7 132.57 €	7 414.37 €	7 696.18 €	7 977.98 €	8 259.78 €
Redevance MONTDOMERC	8 782.05 €	8 902.37 €	9 022.69 €	9 143.02 €	9 263.34 €	9 383.66 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>297 944.41 €</b>	<b>301 614.18 €</b>	<b>305 283.53 €</b>	<b>308 952.88 €</b>	<b>312 622.22 €</b>	<b>316 320.41 €</b>

*Ces chiffres sont basés sur le même nombre d'abonnés que 2023 et avec les consommations de 2023.*

Soit les tarifs suivants pour 2025 (avec lissage)

	Bournac	Lalbenque	Belfort du Quercy	Montdoumerc	Esclauzels
Abonnement part syndicale	103.00 €	74,28 €	82,10 €	99 €	146.50 €
m3 part syndicale	1.07 €	0,90 €	0,925 €	0.975 €	1.735 €
Abonnement part délégataire	54,32 €				
m3 part délégataire	0.679 €				
<b>Total facture 90m3 TTC pour l'abonné - 2025</b>	<b>356.59 €</b>	<b>181,20 €</b>	<b>192,78 €</b>	<b>216,32 €</b>	<b>343,81 €</b>
<b>Facture 90m3 TTC 2024</b>	<b>370.02 €</b>	<b>186,29 €</b>	<b>199,58 €</b>	<b>227,81 €</b>	<b>380,60 €</b>
<b>Variation 2023-2025</b>	<b>- 13,43 €</b>	<b>-5,08 €</b>	<b>-6,81 €</b>	<b>-11,50 €</b>	<b>-36,80 €</b>
<b>Variation part syndicat TTC</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2,70 €</b>	<b>2,70 €</b>	<b>1,80 €</b>	<b>-11,70 €</b>

En ce qui concerne les PFAC, elles seront peu significatives. Aucun nouvel assainissement collectif n'étant prévu.

A ces recettes, viendra s'ajouter le report des années antérieures, qui sera de l'ordre de 719 520 €.

## 2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont un pourcentage des dépenses générales portées par l'AEP (20%), le remboursement des frais de personnel pour les communes où le service est en régie et dont les employés communaux continuent à effectuer l'entretien. Pour les bourgs de la régie il y a aussi des prestations de curages et l'électricité.

Elles vont donc augmenter au même rythme que pour le budget principal, ce qui donne les montants suivants pour 2025-2030 :

Années	Dépenses de fonctionnement (y compris intérêts de la dette)	Intérêts de la dette
<b>2024</b>	95 886,68 €	11 730.34 €
<b>2025</b>	127 929,60 €	10 152.07 €
<b>2026</b>	86 318,24 €	8 528.58 €
<b>2027</b>	123 113,15 €	7 213.23 €
<b>2028</b>	117 003,22 €	6 462.60 €
<b>2029</b>	67 734,73 €	5 699.76 €
<b>2030</b>	68 501,01 €	4 924.40 €

En 2025, des frais supplémentaires seront engagés concernant des études de diagnostic décennal pour tous les villages (>200EH) de l'ordre de 50 000 et 80 000 euros par diagnostic, subventionnés entre 50 et 80%. Ces études doivent être réalisés avant le 31/12/2025.

Sur 2027 et 2028, il faudra prévoir 50 K€ de frais supplémentaires par an concernant l'épandage des boues.

## 2.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.2.1 Les recettes d'investissement

Pour 2025, il y aura un faible besoin de financement (report de la section de fonctionnement).

### 2.2.2 Les dépenses d'investissement

Les principaux projets pour 2025 sont :

- les syphons après bassin	16 000 €
- la protection des bâches à Escamps et Vaylats	30 000 €
- Le renouvellement sous la RD8 à St Cirq-Lapopie	100 000 €
- le siège du syndicat	50 000 €

Soit des dépenses à prévoir en investissements de l'ordre de 241 000 euros.

## 2.3. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Il n'y a pas d'engagement pluriannuel sur le budget annexe assainissement collectif actuellement.

## 2.4. ENCOURS DE LA DETTE

L'en-cours de la dette fin 2023 est de 600 322 €.

Les emprunts contractés sont les suivants :

- emprunt de 250 000 € contracté en 2006 concernant l'assainissement de Tour de Faure et Cénevières pour une durée de 20 ans (dernière échéance de 4 633.34 € en 2026)
- emprunt de 98 896 € contracté en 2019 (réaménagement) pour une durée de 7 ans et 9 mois concernant l'assainissement de Concots (dernière échéance 3 318.01€ en 2026).
- emprunt de 283 501 € contracté en 2019 (réaménagement en partie) concernant l'assainissement de Crégols et les STEP d'Escamps et de Vaylats pour une durée de 13 ans ( dernière échéance 5 987.68 € en 2032).
- emprunt de 280 000 € contracté en 2019 (réaménagement ) concernant l'assainissement de Larnagol et St Jean de Laur pour une durée de 20 ans (dernière échéance 4 159.66 € en 2039)
- emprunt de 220 000 € contracté en 2019 concernant l'assainissement d'Escamps et de Vaylats pour une durée de 20 ans (dernière échéance 3 268.28 € en 2039)

Les annuités seront les suivantes d'ici 2034 :

Années	Annuités *
2025	77 758.33 €
2026	77 858.08 €
2027	46 450.53 €
2028	47 201.16 €
2029	47 964.00 €
2030	48 739.36 €
2031	49 275.62 €
2032	32 042.64 €
2033	26 538.43 €
2034	27 274.48 €
2035	27 757.68 €

\* remboursement des emprunts et avances

Un emprunt se termine début 2032. A partir de 2033, plus que 2 emprunts. Les annuités augmentent car les intérêts baissent et le capital remboursé augmente (échéance constante).

remboursables de l'agence de l'eau

## 2.5. EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Au total, 1 321 400 € de travaux sont prévus d'ici 2030 dont :

- Le diagnostic et renouvellement de réseau (1,3 km) de Lalbenque pour environ 220 000 €
- La réhabilitation 1,6 km avec passage en séparatif de réseau sur Limogne et aménagement STEP/DO pour environ 417 000 €
- Le dégraisseur de la STEP de St Cirq-Lapopie avec le renouvellement RD8 pour 140 000 €
- La réhabilitation et le passage en séparatif à Calvignac pour 250 000 €
- Le siège du syndicat (20%) pour 200 000 € via un emprunt sur 20 ans ( ?)

A cela, s'ajoute le remboursement de la dette existante dont un peu moins de la moitié s'éteindra fin 2026.

Comme on peut le voir sur les graphiques ci-dessous, les dépenses atteindront un pic en 2027 (Lalbenque, Limogne, Calvignac, St Cirq), pour baisser et remonter sur 2029-2030.

Toutefois d'autres besoins d'investissement apparaîtront certainement à réaliser d'ici 2030. A ce jour, la trésorerie permettra de couvrir les dépenses sans avoir recours à de nouveaux emprunts malgré un creux en 2028, en appliquant toutefois le lissage du prix.

